



LA MOBILISATION CONTINUE POUR GAGNER LE RESPECT DE NOS DROITS À L'ASSURANCE CHÔMAGE !

La négociation assurance chômage du régime général n'est pas terminée. Tant qu'elle dure, nous ne savons pas, si, ni comment, sera intégré l'avenant du 21 janvier qui préserve l'essentiel des règles concernant les artistes et les technicien-ne-s intermittent-e-s et en demande la juste transposition.

Ne laissons pas l'accord que nous avons signé se noyer dans les tractations entre Medef, gouvernement, voire certaines centrales syndicales !

Au dernier moment, tous les coups bas sont possibles contre les chômeurs en général et les intermittents en particulier. Poursuivons les actions, notamment le mercredi 20 février !

Il est déjà question de supprimer pour tous les allocataires 5 jours d'indemnisation sur l'année (une « franchise » de plus), ou d'autres mesures transversales au régime général et à nos annexes, par exemple un « coefficient d'intensité de travail » pour toutes les personnes n'ayant pas travaillé à temps plein une année, soit jusqu'à 29 jours d'allocations par an en moins !

Et le Medef est bien décidé à ne pas appliquer l'avenant du 21 janvier 2019.

« L'accord sectoriel ne répondant que partiellement aux objectifs fixés par le document de cadrage interprofessionnel du 18 décembre 2018, les signataires du présent accord considèrent qu'ils sont habilités à convenir de dispositions relatives à l'indemnisation des artistes et techniciens intermittents du spectacle. »

(Extrait du projet d'accord présenté par le patronat le 14 février 2019).

Par ailleurs, le contexte de casse de la protection sociale, des services publics, avec les conséquences graves pour l'emploi, la solidarité, nous incite toutes et tous à nous mobiliser.

Explications...

La négociation assurance chômage du régime général est censée se terminer le 20 février.

Le patronat (Medef, CPME et U2P) a fait sauter la séance du 31 janvier dans un mouvement d'humeur à l'encontre de E. Macron qui fait semblant de vouloir lutter contre l'abus du recours aux contrats courts.

Le 14 février, le patronat a présenté un texte inacceptable, avec des économies drastiques et au passage donc le rejet de notre avenant du 21 janvier 2019.

Mais tout ce beau monde, patronat comme gouvernement, est décidé à appliquer les économies sur le dos des chômeurs, prévues par la lettre de cadrage du gouvernement du 25 septembre dernier et qui a imposé cette renégociation.

Pendant ce temps, l'accord signé le 21 janvier 2019 (qui perpétue l'accord de 2016, tout en exigeant sa transposition fidèle par l'Unédic) pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle est

en suspens : son examen dépend de l'évolution du calendrier de la négociation interpro. Nous avons refusé toute économie dans ce texte, ce qui risque fort d'occasionner le refus de le prendre en compte par le Medef et compagnie.

Pour l'instant, le mouvement social (les Gilets jaunes en particulier) ne s'attaque pas suffisamment à la remise en cause des droits à l'assurance chômage.

Le ministre de la Culture affiche son soutien à l'accord « intermittents » mais il ne se désolidarise pas des économies exigées par le gouvernement sur le régime général.

De même, le plan de destruction d'emplois dans les services publics, confirmé par les expressions de Macron, se poursuit et notamment dans la Culture. Ainsi la Cour des Comptes exige à nouveau des coupes budgétaires à Radio France, en préconisant de supprimer un des orchestres. France télévisions connaît un plan social sans précédent. Et partout les coupes budgétaires dans les collectivités locales réduisent l'activité de l'emploi dans tous nos secteurs, singulièrement dans le spectacle vivant public et subventionné.

NE NOUS LAISSONS PAS ENDORMIR ! LE SEUL MOYEN DE NOUS FAIRE ENTENDRE EST D'AMPLIFIER LE RAPPORT DE FORCE :

- dans nos professions avec des prises de parole devant le public, des actions, des réunions d'information envers nos collègues et des débrayages et grèves ;
- En lien avec toutes celles et tous ceux qui se mobilisent, notamment les assistantes maternelles (les « Gilets roses » qui ont réussi 29 rassemblements le 2 février dernier), les intérimaires, les privé-es d'emploi...
- de faire converger les mouvements sur la base des revendications sociales comme le 5 février, qu'elles soient portées par nos syndicats ou les Gilets Jaunes.

QU'Y A-T-IL DANS L'AVENANT DU 21 JANVIER 2019 ?

L'avenant du 21 janvier 2019 (*disponible sur notre site* : <http://www.fnsac-cgt.com/article.php?IDart=1485&IDssrub=226> – rubrique *Écho des Négos Intermittents « n° 5 Signature unanime du secteur, une première étape acquise ! »*) a été signé par la Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma (FESAC) et les cinq fédérations du secteur professionnel et représentatives sur l'ensemble du champ (Cgt, Cfdt, Fo, Cftc et Cgc).

C'est donc un accord unanime, comme l'accord du 28 avril 2016. L'avenant comporte un préambule et deux parties. Le préambule rappelle le contexte et la nécessité de lutter contre le travail illégal, contre l'abus des CDD d'usage par certains employeurs, pour une politique de l'emploi à travers notamment le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).

- La 1ère partie consiste à perpétuer l'essentiel de l'accord du 28 avril 2016 : 507 heures sur 12 mois, pour les artistes comme pour les techniciens, amélioration au retour de congé maternité ...
- La 2^{ème} partie précise les points à améliorer dans la transposition de l'accord de 2016 (prise en compte des congés maladie, application des franchises) ou à faire évoluer (la prise en compte du Compte personnel de formation de transition qui « remplace » le congé individuel de formation - CIF).

RAPPEL ...

- **25 septembre.** Dans la foulée de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel », le Premier Ministre fait réouvrir la négociation assurance chômage, en exigeant par une lettre de cadrage 1,3 Md€ par an d'économies sur les allocations des travailleurs précaires, dits « en activité réduite ».
- **9 novembre.** La Cgt déchire la lettre de cadrage à l'ouverture des négociations pour refuser ces économies. Le patronat emmené par le Medef annonce vouloir répercuter une part des économies exigées sur le régime des salariés intermittents.
- **18 décembre.** Le Medef, la Cpme, l'U2P (patronat), la Cfdt, la Cftc et la Cgc signent une lettre de cadrage qu'ils envoient aux négociateurs dans le spectacle. La Cgt et Fo refusent de la signer.
- **Début janvier.** Une polémique éclate à propos du durcissement des sanctions contre les chômeurs prévu dans un décret paru le 30 décembre 2018. Le gouvernement veut forcer les personnes à accepter des emplois précaires ou mal payés, et augmenter les radiations sous prétexte de contrôles.
- **7 janvier.** Les négociations démarrent dans le champ spectacle entre la Fesac (employeurs) et les fédérations représentatives dans l'ensemble des branches spectacle - Cgt, Cfdt, Fo, Cftc et Cgc.
- **21 janvier.** Avec l'appui des mobilisations de nos professions, un accord est signé par les négociateurs dans le spectacle. Un avenant préserve et reconduit l'accord du 28 avril 2016 en précisant la nécessité de revoir la bonne transposition de certains articles. Aucune économie nouvelle n'est acceptée.
- **22 janvier.** Cet avenant du 21 janvier est transmis aux négociateurs interprofessionnels, qui doivent l'examiner lors d'une prochaine séance (le 31 janvier ou le 14 février). Mais la négociation interprofessionnelle est complètement enlisée en raison du refus du patronat d'instaurer un relèvement des cotisations sur les contrats précaires dans le régime général, dont le nombre explose.
- **30 janvier.** Parmi les multiples actions dans différentes régions, à Nantes, à Tours par exemple, le comité de privés d'emploi Cgt et des salariés intermittents occupent le centre des contrôleurs Auvergne-Rhône-Alpes Pôle Emploi près de Saint-Etienne.
- **31 janvier.** La négociation interprofessionnelle est « suspendue » par le patronat qui n'apprécie pas le coup de pression d'Emmanuel Macron, qui a réaffirmé vouloir mettre en place son bonus-malus sur les contrats courts (cotisations progressivement plus ou moins élevées pour les entreprises en fonction de leur utilisation des contrats courts). Emmanuel Macron fait ainsi semblant de faire un geste contre la précarité, sans renoncer aux économies dans l'indemnisation des chômeurs, mais c'est encore trop pour le patronat, accro à la précarité.
- **2 février.** Les assistantes maternelles, menacées elles aussi par la baisse des droits à l'assurance chômage, appellent à plus de 30 rassemblements des « gilets roses » ce samedi. De nombreux rassemblements des « gilets jaunes » sont aussi prévus, avec des rendez-vous Cgt quand les convergences sont possibles sur les revendications sociales.
- **14 février.** Reprise de la négociation interpro.
- **20 février.** Conclusion ou prolongation ?

